

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 19 MAI 2026
19h30, salle communale, sous la présidence de M. Jean-Claude BOURNISIEN, Maire du Tronquay

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune du Tronquay (Eure), légalement convoqué, s'est rassemblé en la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOURNISIEN, maire

Présents : Jean-Claude BOURNISIEN, Estelle BAILLIVET, Matthieu MANECHÉ, Catherine MAZURIER, Philippe CHUFFART, Michèle LAURENCY, Anne BOURDIER, Frédéric CUINGNET, Tatiana INGLIN, Julien BEQUIN, Bertille BLONDEAU, Angélique RASSE, Alexandra BOUCOURT, Théo LETELLIER, Julien BAILLIVET

Secrétaire de séance : Anne BOURDIER

Assistait également à la réunion sans voix délibérative : Frédérick DE PAEPE, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération n°2026/020 : Approbation du CFU 2025

La maire rappelle qu'en raison d'une panne du serveur HELIOS à l'échelle nationale, la DGFIP d'Evreux n'a pas pu valider le CFU 2025 afin qu'il soit voté en même temps que le budget 2026. Ce document qui reprend les résultats de l'exercice précédents, reste donc à valider par le conseil municipal. Il est rappelé que les chiffres rapportés ci-dessous ont été validés par M. JOSSE du SGC des Andelys.

Le CFU est voté par chapitres et remplace le compte administratif et le compte de gestion.

BUDGET	Résultat N-1 2024	Par affectée à l'invest.	Résultat 2025	Résultat clôture 2025
Investissement	-49 988,21 €		52 263,56 €	2 275,35 €
Fonctionnement	250 949,66 €	49 988,21 €	90 894,61 €	291 856,06 €
Total =	200 961,45 €	49 988,21 €	143 158,17 €	294 131,41 €

	Dépenses de fonctionnement	Voté BP 2025	REALISE 2025
011	Charges à caractère général	249 761,74 €	51 696,67 €
012	Charges de personnel	61 925,00 €	60 856,74 €
014	Atténuations de produits	900,00 €	0,00 €
023	Virement à l'investissement	67 944,34 €	
042	Amortissements	3 061,00	34 601,00 €
065	Charges de gestion courantes	110 155,00 €	109 467,89 €
066	Charges financières	2008,37 €	2008,37 €
	TOTAL =	495 755,45 €	258 630,67 €

	Recettes de fonctionnement	Voté BP 2025	REALISE 2025
002	Résultat d'exploit. reporté	200 961,45 €	

70	Vente de produits, prest. services	4 035,00 €	2 149,00 €
73	Impositions directes	176 459,00 €	175 224,00 €
74	Dotations & participations	110 620,00 €	135 948,85 €
75	Produits de gestion courante	3 680,00 €	3 701,99 €
76	Produits financiers		1,44 €
77	Produits spécifiques		32 500,00 €
	TOTAL =	495 755,45 €	349 525,28 €

	Dépenses d'investissement	Voté BP 2025	REALISE 2025
001	Solde d'investissement reporté	49 988,21 €	
16	Emprunt	18 920,34 €	18 920,34 €
204	Subv équipements versées	5 900,00 €	5 899,34 €
21	Immobilisations corporelles	24 690,00 €	17 214,05 €
	TOTAL =	323 359,95 €	42 033,75 €

	Recettes d'investissement	Voté BP 2025	REALISE 2025
021	Virement du fonctionnement	67 944,34 €	
040	Amortissements	3 061,00 €	34 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 675,40	
10	Dotations	58 979,21 €	0,00 €
13	Subv d'investissement	22 700,00 €	0,00 €
16	Emprunt	160 000,00 €	0,00 €
	TOTAL =	323 359,95 €	94 297,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité de ses membres, le CFU 2025.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Délibération n°2026/021 : Affectation du Résultat d'Exploitation 2025

Cette délibération vient arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 49 988,21 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 200 961,45 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 52 263,56 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 90 894,61 €

La section laisse apparaître des restes à réaliser : 32 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement : 29 724,65 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 29 724,65 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 262 131,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité de ses membres, l'affectation du résultat d'exploitation 2025.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

3. **Délibération n°2026/022 : Proposition des titulaires & suppléants à la Commission Communale des impôts Directs (CCID)**

M. le maire expose au conseil municipal que conformément au 3^e alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue des élections municipales. Cette commission se compose :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée dans les deux mois à compter de l'installation du nouveau conseil et être réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, sur proposition du conseil municipal.

Entendu l'exposé du maire, le conseil propose les noms ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
MORIN Didier	BOUCOURT Alexandra
CHUFFART Philippe	BAILLIVET Estelle
DUBOIS Karine	RASSE Angélique
DRONY Dominique	BLONDEAU Bertille
FLEURY Hervé	LETELLIER Théo
MANECHÉ Matthieu	BAILLIVET Julien
LAURENCY Michèle	CUINGNET Frédéric
BOURDIER Anne	BERNARD Jean-Luc
BÉQUIN Julien	WOOLLEY Bernard
MAZURIER Catherine	DESCHENES Laurence
INGLIN Tatiana	PORÉE Frédéric
GANDOIN Bernard	GUILLEMET Marion

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. **Délibération n°2026/023 : Fonds de concours 2026**

Le maire rappelle la délibération n°97/2023 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 13 avril 2023 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes du territoire Lyons Andelle et à l'approbation du règlement d'attribution ;

Dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable. Le projet présenté doit obligatoirement répondre aux deux objectifs fixés par la Communauté de communes que sont l'amélioration du cadre de vie de la commune et la prise en compte du développement durable tels que présentés dans la convention relative au versement de fonds de concours.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune. Ce fonds de concours finance l'achat d'un équipement ou la réalisation d'un aménagement contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la commune et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours pour les montants suivants :
 - o Rénovation de la peinture de la salle communale (3 237,80 € HT / DELALANDRE Peintures)
 - o Achat d'une table avec ombrière (1 737,40 € HT / ADEQUAT COLLECTIVITES)

Le montant total s'élève à 4 975,20 € HT, auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

- Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Total des travaux éligibles au fonds de concours 2026	4 974,20 €
Subvention attendue	2 487,10 €
Montant TTC de la part communale	3 481,94 €

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. Enquête publique GAEC LA LANDE SAINT-OUEN

Par arrêté préfectoral n°DCAT/SJIPE/MEA/26/019, il a été prescrit une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Lande Saint-Ouen, pour l'augmentation de l'effectif de bovins à l'engraissement sur la commune de Lorleau (passage de 400 à 750 bovins) sans nouvelle construction. La zone d'épandage passera de 218ha (2023) à 514ha. Il s'agit de fumier compact paillé, curé à plus de 20 mois et mis en bout de champ. Le stockage de fourrages passera de 12 000 m³ à 18 000 m³.

Cette enquête a lieu du 11 mai 2026 au 08 juin 2026. L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce dossier puisque certaines parcelles aptes à l'épandage se trouvent sur la commune. Le maire ajoute qu'il a rencontré le maire de Lorleau et le président du SAEP du Tronquay, afin de déterminer les conséquences éventuelles de ce projet pour le captage de La Briqueterie. Le SAEP va adresser un courrier au préfet de l'Eure afin de l'informer de ses réserves concernant les risques éventuels liés au ruissellement en direction du périmètre éloigné de la station de pompage.

Le conseil émet donc un avis favorable au projet du GAEC de La Lande Saint-Ouen et approuve les réserves suivantes émises par le SAEP du Tronquay :

- Impact de cette évolution sur l'augmentation du volume annuel d'eau nécessaire à l'exploitation,
- Impact sur les risques liés à l'épandage des fumiers,
- Vigilance sur une parcelle toujours incluse dans le projet, située derrière le château d'eau du Tronquay. Cette parcelle, bien que située en-dehors du périmètre éloigné du captage de La Briqueterie (situé à environ 1770 mètres), présente sur une partie, une pente orientée vers La Mare des Saules et la zone de captage.

6. Fête patronale Saint-Ouen 2026 :

La fête patronale va se tenir le 3^e weekend de juin, soit du samedi 20 au lundi 22 juin. Les forains habituels ont renouvelé leur participation. La présence du bistrot FMR (de 17h à 20h) a été confirmée, avec animation musicale et stands divers (auto-gérés). En l'absence de comité des fêtes en activité, le conseil est sollicité sur l'organisation de cette manifestation.

Le lundi, Chantal DECORDE, présidente du comité des fêtes, accepte de faire une distribution de tickets pour

les enfants scolarisés au Tronquay, sans distinction de commune. Une participation pourra être demandée aux communes de Lyons-la-Forêt, Beauficel-en-Lyons et Lorleau. M. BOURNISIEN offrira 200€ sur son indemnité d'élus et la commune 100 €.

Un casse-croûte sera prévu ainsi que des boissons sans alcool. La tonnelle sera installée selon la météo. 200 chouquettes seront commandées pour les enfants.

Un boitage sera fait pour prévenir la population des manifestations, et des flyers seront distribués dans les cahiers des enfants. Une annonce sera également passée dans l'Impartial.

Prévoir des tables et des tentes en cas de mauvais temps.

Un arrêté de circulation sera pris pour barrer la portion de route passant devant l'école (déviation par la route e Charleval/rue René Delamare), afin de sécuriser la place du village.

EDF/ENEDIS ont déjà été contactés afin de mettre en service dès le vendredi 12 juin, le boitier forain installé contre le mur de l'école.

7. Questions diverses :

- Prochaine réunion : Mardi 7 juillet 2026
- Bacs collectifs SYGOM : Le devis initialement reçu ayant été jugé trop cher, un arrangement a été trouvé afin de réduire le coût de la dalle sur laquelle implanter les bacs collectifs verres du SYGOM et le bac A Tout'Vapeur. François BALDARI président du service voirie de la CDCla, a accepté de prendre en charge le terrassement. L'achat du tout-venant restera seul à la charge de la commune. La mairie de Bacqueville a accepté de céder des poteaux bois pour matérialiser le pourtour de l'emplacement (à charge d'aller enlever les poteaux sur place). Les poteaux seront retirés le mardi 23 juin.
- Poches DECI : Thierry PLOUVIER sera relancé au sujet des poches initialement prévues lors du dépôt du dossier.
- Voirie Le Fresnay : La présence de nids de poule sur la route du Fresnay sont signalés. Il est rappelé que des travaux sont prévus depuis deux ans, mais qu'après un premier passage des services départementaux, plus rien ne s'est passé. La route doit toujours être refaite.
- Commission communication : La commission fait part au conseil de l'avancement de ses travaux sur l'édition de futures infos-communales trimestrielles.
- Logiciel cimetière : En accord avec le maire de Vascoeuil, M. BOURNISIEN et M. DE PAEPE (secrétaire) se rendront en mairie de Vascoeuil, jeudi 21 mai, à 14h30, afin d'avoir l'avis de la secrétaire sur l'utilisation du logiciel CimAdmin, pour lequel un devis a été demandé.
- Implantation d'un passage piétons : M. Thierry PLOUVIER sera recontacté pour voir avec lui comment parvenir à implanter un passage piéton au niveau du cimetière, bien que celui-ci se trouve hors agglomération.
- Formation des élus : Une journée formation en présentiel portant sur la gestion budgétaire municipale et les mécanismes budgétaires est prévue samedi 4 juillet de 8h à 17h. Le coût de cette formation par l'IFTES est pris en charge par le DIF élus (droit à la formation des élus). Cinq personnes peuvent y participer en plus du maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

INFORMATIONS DIVERSES :

- Voirie : L'entreprise SN EURE TP procédera à des travaux d'enrobé sur chaussée route des Angles (partie boisée) et route des Landez ouest (partie boisée), pour le compte de la Communauté de Communes Lyons Andelle à-compter du jeudi 21/05/2026 et pour une durée de 15 jours. Les routes seront barrées le temps des travaux.
- ENEDIS : Une petite coupure électrique pourra avoir lieu entre le lundi 22 juin 8h30 et le vendredi 26 juin, 15h30 afin de passer le réseau sur groupe électrogène. Ces travaux concernent la mise en service du poteau béton couché au niveau du n°10, avenue Brémontier.
- ORANGE : La commune du Tronquay a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°6 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2030. L'ensemble des utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. A l'issue de la phase de partage qui se déroulera du 16 avril 2026 au 30 novembre 2026, les travaux de fermeture du cuivre seront engagés avec l'ensemble des parties prenantes pour les communes retenues.
- Dépan'Autos : La société Dépan'autos a déposé une demande de permis de construire pour réaliser la surélévation du hangar existant avec modification du sens de la pente de toiture et construction d'un local technique pour la machinerie du garage.
- Mariage à venir : Un mariage va être célébré samedi 13 juin 2026 à 14h30 (Elodie GIUNTINI & Mehdi HAMDI)
- Visite d'un sénateur : M. Hervé MAUREY viendra rencontrer le maire, lundi 15 juin 2026, à 15h15.